



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 10 juin 2019 le Règlement numéro 228-18 sur la gestion contractuelle.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 14 JUIN 2019.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié le 14 juin 2019 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 14 juin 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim